



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 22297

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'apprentissage de la langue allemande en France. Il apparaît que l'apprentissage de l'allemand semble victime d'un désintérêt croissant dans les établissements scolaires. Il demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Ainsi qu'en témoignent les données statistiques, une baisse d'intérêt pour l'apprentissage de l'allemand s'est manifestée au cours de toutes ces dernières années. La politique d'offre diversifiée et de continuité des apprentissages conduite par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche doit toutefois permettre, en proposant aux élèves des parcours cohérents visant à la maîtrise d'au moins deux langues vivantes, de renforcer la position de l'allemand dans le système éducatif français. Tout d'abord, l'apprentissage obligatoire de la première langue vivante dès l'enseignement primaire doit donner une place plus importante qu'aujourd'hui aux langues insuffisamment choisies au titre de la première langue vivante (LV 1) comme c'est le cas pour la langue allemande. Cet apprentissage repose en effet sur le principe d'une diversification raisonnée des langues proposées et sur la continuité de leur enseignement entre l'école et le collège. Afin d'encourager cette diversification, les collèges ont été invités à expérimenter en classe de sixième ou de cinquième, dès la rentrée 2002, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère. La perspective ainsi ouverte devrait représenter une incitation forte à un choix plus diversifié dans le primaire et permettre aux langues autres que l'anglais (dont l'allemand) de se renforcer. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des lycées, les aménagements introduits à partir de la rentrée 2000 s'inscrivent dans les mêmes perspectives. Ces mesures, en particulier l'introduction de la deuxième langue vivante (LV 2) obligatoire en série S, n'ont pu que favoriser les langues qui, comme l'allemand, sont majoritairement enseignées en tant que LV 2. Les ministres français et allemand encourageront ainsi les actions d'information déjà lancées telles que les DeutschMobiles et les FranceMobiles et le site FplusD. Ils ont apporté leur soutien à la journée sur la langue allemande et les professions qui s'est tenue le 2 avril 2003 à la Sorbonne. Ils seront présents à la rencontre, qui sera organisée à l'automne 2003 en France et réunira des décideurs et des représentants des systèmes éducatifs des deux pays, et soutiendront les propositions concrètes issues de cette manifestation. Le 22 janvier 2003, des textes relatifs aux relations franco-allemandes ont été lus et commentés dans les écoles, les collèges et les lycées. A partir de 2004, cette journée sera consacrée, dans toutes les institutions du système éducatif des deux pays, à une présentation des relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire, et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que les possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22297

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5769

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9017